

Réf: Dossier 395257

Avis de constitution

SOCIETE « MANKOULÉ DÉ TRANSPORT »

Siège ABIDJAN PLATEAU COMMERCE, Lot 10, Ilot 01

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 10/03/2025, et enregistrés au CEPICI le 07/03/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « MANKOULÉ DÉ TRANSPORT »

Objet : TRANSPORT ROUTIER URBAIN DE PASSAGERS (VTC)

Et pour la réalisation de l'objet social :

- L'acquisition, la location et la vente de tous les biens meubles et immeubles.

- L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

- La prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- Et généralement, toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN PLATEAU COMMERCE, Lot 10, Ilot 01

Dirigeant(s) M BINATE NAMORY (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-03457 du 28/03/2025 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°19733/GTCA/RC/2025 du 28/03/2025

